

# GARANTIE / PROCEDURE SAV / CUVES & ROBINETTERIE

• La garantie des produits s'applique à compter de la date de facturation.

## • DURÉE DE GARANTIE :

Eviers, hors vidages : Naturalite® 5 ans (2 ans VE)

Critadur® 15 ans

Cristalite® et granit 10 ans

Céramique 10 ans

Inox 15 ans

Accessoires et vidages : 2 ans

Robinetterie : garantie de 5 ans, 1 an pour le revêtement de couleur.

Notre garantie est limitée au remplacement par simple échange de toute pièce

reconnue défectueuse ou à l'échange complet du

produit si nécessaire, sous réserve que le produit :

- ait été installé conformément aux règles de l'art

- n'avoir fait l'objet d'aucune utilisation ou manipulation

ou adaptation anormale,

- n'avoir subi aucune agression extérieure (chocs, produits

d'entretien corrosifs et/ou abrasifs, etc.)

## EXCLUSION :

- Retour de produit incomplet

- Réclamation sans preuve d'achat

- Produit acheté d'occasion

- Retour de produit neuf sans emballage d'origine

- Produit endommagé lors du transport sans déclaration à la réception du colis

- Produit endommagé lors de l'installation

- Retour de produit sans courrier circonstancié

- Prise en charge de la main d'oeuvre (exemple : dépose/repose)

- Prise en charge des frais de déplacement

- Produit endommagé en cas de fonctionnement excessif

(modèles de démonstration)

- Dommages causés par une installation et/ou utilisation du produit

non-conforme à sa notice d'utilisation et à un usage

dans un environnement intérieur domestique.

## Remarque Robinetterie :

Il est vivement conseillé d'installer un robinet filtre qui évite les remontées

de limaille dans la cartouche.